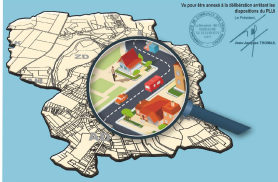


PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
des Trois Rivières



Voie pour les zones à vocation agricole
préservées au PLU

4.1. Documents graphiques

Origny-en-Thiérache PLAN DE ZONAGE Bourg au 1/2500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

- Informations**
- Communes
 - Bassins
 - Cours d'eau
 - Climats anciens au PDRP
 - Axe vert de Thiérache
 - Bâtiments d'élevage classés
- Zonage**
- UA : Zone urbaine, centre bourg, Tissue ancien dense
 - UB : Zone urbaine, Habitat pavillonnaire et collectif diffus
 - UI : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle
- Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU**
- Boisements
 - Boisements
 - Jardins
 - Éléments paysagers ponctuels
 - Protection des abords des cours d'eau
 - Mares, Étangs
- Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU**
- Éléments bâtis identifiés
- Prescriptions**
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
 - Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
 - Urbanisme commercial identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
 - secteur soumis à l'orientation d'aménagement et de programmation
 - Zone non-aedificandi
 - Emplacements réservés

